



20120005

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2012

Le 5 avril 2012, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le 27 mars 2012 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger PERRIN, Maire.

Etaient présents : Roger PERRIN, Monique MIOT, Armelle FAZILLEAU, Jacky DESNOUE, Marie-Christine FREGIS, Christine GOUBEAU, Damien PARNAUDEAU, Patrick CLISSON, Jérôme BACLE, Marie-France TALINEAU, Benoît PIRON, Paul MOREAU, Anthony PEIGNON, Jean-Luc GUINARD.

Absents excusés : Marylène GIRAUDON.

La secrétaire : Monique MIOT.

LECTURE DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Madame MIOT fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 8 mars 2012. Il est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION ET DES BUDGETS

Madame MIOT présente à l'Assemblée délibérante le compte administratif, concernant les dépenses et recettes pour l'année 2011, pour l'ensemble des budgets.

Le compte administratif du CCAS a été approuvé lors de la réunion du Conseil d'Administration du CCAS, en date du 29 mars 2012.

Après le retrait de la salle de Monsieur Roger PERRIN, Maire, Madame MIOT demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du compte administratif de la commune, avec :

- ❖ 14 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Madame MIOT demande également à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du compte administratif du local commercial avec :

- ❖ 14 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Enfin, Madame MIOT demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du compte administratif du Village des Chaumes 2, avec :

- ❖ 14 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Une fois le vote effectué, et après retour dans la salle de Monsieur Roger PERRIN, Maire, l'Assemblée peut procéder à la signature des quatre budgets.

Monsieur BEGUE, Trésorier, intervient pour commenter le compte administratif de la commune, pour l'année 2011. La capacité d'autofinancement (CAF) de la commune est un peu plus importante que pour l'année 2010 et l'endettement décroît d'une année sur l'autre.

La situation financière de la commune est donc saine. La municipalité a donc la possibilité d'emprunter, sans risquer un endettement lourd car le fonds de roulement au 31/12/2011 (« le fond de caisse ») est conséquent.

ACQUISITION CHEMINS PRIVES

20 12 00 05

Après le lancement d'une consultation auprès de trois prestataires, l'offre du géomètre GEO 3D a été retenue pour effectuer le bornage des chemins privés concernés.

L'intervention va débuter le lundi 16 avril 2012 et durera trois jours. Une lettre d'information a été envoyée à l'ensemble des propriétaires concernés, pour leur faire part de cette intervention. Leur présence sur place n'est pas nécessaire, mise à part pour les habitants du Village de la Voie, où les limites des chemins doivent être précisément définies.

DENOMINATION IMPASSE DU LAVOIR

La demande provient de Monsieur FROMAGER, du Service Cadastre des Impôts. Cette impasse est bien matérialisée sur site mais ne figure pas au cadastre.

Ainsi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'inscription au cadastre de l'Impasse du Lavoir, avec :

- ❖ 14 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

AVANCEMENT ZONE COMMERCIALE LE POIRIER

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Boris ROUX le 26 mars dernier concernant l'installation de son activité de restauration dans la zone du Poirier.

Après discussion, l'Assemblée délibérante accepte que Monsieur ROUX reste sur la zone commerciale, sous deux conditions bien explicites :

- Il devra cesser son activité au plus tard le 15 octobre 2012.
- Dans le cas où les travaux d'aménagement de la zone commerciale commenceraient avant la date du 15 octobre 2012, Monsieur ROUX devra stopper immédiatement son activité de restauration et retirer son restaurant-bus, afin de ne pas entraver l'avancement des travaux de la zone.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que la délibération prise le 8 mars 2012, concernant la cession de terrains avec l'EPHAD doit être modifiée : il s'agit d'un ECHANGE et non pas d'une CESSION, comme stipulé auparavant sur ladite délibération.
- La prochaine commission école aura lieu le mercredi 2 mai 2012 à 20 h 30 à Saint Lin.
- Une réunion se tiendra à Thénezay, le vendredi 27 avril 2012 à 18 h, concernant les futures réformes de l'intercommunalité.

La séance a été levée à 23 h 30.

Le Maire,
Roger PERRIN

